

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 48

**Objet : Contrat de ville de
Digne-les-Bains 2015 - 2023 :
Crédits alloués au titre de la
programmation 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette politique se décline au niveau de Provence Alpes Agglomération par un contrat copiloté par l'État et l'Agglomération. Ce contrat de ville associe également le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne-les-Bains, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ainsi que les habitants des quartiers dans le cadre du Conseil Citoyen. L'ensemble de ces acteurs se sont engagés jusqu'en 2023 à mobiliser leurs efforts en faveur du quartier prioritaire par des interventions de droit commun d'une part et dans le cadre d'un appel à projet d'autre part. Au sein de Provence Alpes Agglomération, un seul quartier est concerné par la « politique de la ville », il s'agit du quartier centre-ville/pigeonnier.

La mise en œuvre du contrat de ville et de ses objectifs repose sur l'expertise de terrain, la vitalité et la capacité d'innovation des opérateurs locaux. Ainsi chaque année, un appel à projet Politique de la Ville initié par l'État et Provence Alpes Agglomération invite les opérateurs du territoire à développer ou renforcer des actions qui répondent aux enjeux du contrat.

Un comité de programmation et un comité de pilotage, composés des représentants des différents partenaires, proposent de façon concertée leur soutien aux différents opérateurs et projets d'actions retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Après deux prorogations, le contrat de ville arrivera à échéance en fin d'année 2023. L'année 2023 sera donc consacrée à envisager les conditions et les modalités selon lesquelles un nouveau contrat pourrait être établi. L'évaluation conduite au cours de l'année 2022 sera une base de travail pour envisager ce nouveau contrat avec l'ensemble des parties prenantes.

Au titre de la programmation 2023 du contrat de ville de Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération engage 41 000 € de crédits spécifiques dont 5 nouvelles actions sur le volet cohésion sociale.

L'État intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2023 à hauteur de 104 975 €. D'autres partenaires interviennent par ailleurs dans le cadre de leurs crédits de droit commun.

Le comité de pilotage du 23 Mars 2023 a validé les projets retenus et les contributions financières des partenaires pour l'exercice 2023.

Ceci étant exposé, il est proposé :

- 1) d'allouer les crédits suivants pour Provence Alpes Agglomération pour la programmation 2023 :

Bénéficiaire - libellé	Intitulé du projet	Subvention proposée
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Les Jardins Solidaires Dignois	4 700,00 €
ATELIER PARTAGÉ	Développement d'actions pratiques et de sensibilisation autour du ré- emploi dans le centre-ville de Digne	2 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ATELIER SANTE VILLE	4 500,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Promouvoir le lien social en centre ancien de Digne-les- Bains grâce aux fonds de participation des habitants (FPH)	1 200,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des QPV	4 000,00 €
CENTRE MEDICOSPORTIF DEPARTEMENTAL	Activité physique	1 200,00 €
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL OLIVIER MESSIAEN	2023 - Orchestre à l'école Reinach/UP2A et orchestre de quartier	1 600,00 €
ASSOCIATION VIVRE L'ESPACE CPIE	Club nature/environnement dans mon quartier	2 000,00 €
LA CHAMADE	« Conter, se Rencontrer » 2ème édition	1 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	Cités Débrouillardes Digne- les-Bains 2023	2 600,00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Tema-Tv, La Web-Tv des quartiers - Educative, participative et associative.	2 100,00 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques et sociales de quartier	2 000,00 €
RUGBY CLUB DIGNOIS	Rugby 2 Rue Digne les Bains	2 000,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASS FAMILIALES DES ALPES HAUTE PROVENCE	Bibliothèque de rue - Lire et faire lire - dans le cadre de Lire et faire lire	1 000,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASS FAMILIALES DES ALPES HAUTE PROVENCE	Action d'accompagnement à la Scolarité " 1 heure pour 1 enfant"	2 100,00 €
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE	Langue et citoyenneté	1 000,00 €
VILLE DE DIGNE LES BAINS	"GRAFF ET ENGAGEMENT"	1 000,00 €
TOTAL COHESION SOCIALE		36 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
INITIATIVE ALPES PROVENCE	Dispositif Cités Lab - révélateur de Talents	1 000,00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Accompagnement au retour à l'emploi avec AILE	1 500,00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Un service global d'appui à l'usage des mobilités douces pour les publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de Digne les Bains	1 500,00 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle d'un public cible par l'obtention du permis B.	1 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET FORMATION	5 000,00 €
TOTAL FINANCEMENT POLITIQUE DE LA VILLE	41 000,00 €

- 2) D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville de Digne-les-Bains 2015-2023 ;
- 3) De dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

27 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-48_14062023